

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P1

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°1

Les grands principes de la commande publique.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P2

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°2

Pouvez-vous distinguer et décrire les pièces constitutives d'un marché public ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P3

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°3

Quelles sont les différentes procédures de consultation que prévoit le code de la commande publique ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P4

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°4

La prise en compte des critères environnementaux et sociaux dans la commande publique.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P5

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°5

Le financement des opérations de restauration des patrimoines.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P6

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°6

Les infractions au titre du code du patrimoine et au titre du code de l'urbanisme.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P7

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°7

Contentieux et monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P8

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°8

La maîtrise d'œuvre sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P9

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°9

Les différentes catégories de travaux sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques et le régime d'autorisation correspondant.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P10

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°10

Le contrôle scientifique et technique sur les monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P11

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°11

Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite Loi LCAP.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P12

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°12

Origines et évolution des lois patrimoniales.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P13

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°13

La dématérialisation des procédures dans les autorisations d'urbanisme.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P14

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°14

L'avis simple de l'Architecte des Bâtiments de France, dans quelles situations et pour quels enjeux ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P15

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°15

Les sites patrimoniaux remarquables.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P16

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°16

Régime des autorisations de travaux.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P17

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°17

Conservation régionale des monuments historiques : missions et organisations.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P18

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°18

Quelles sont les différences entre maîtrise d'ouvrage, assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P19

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°19

L'état sanitaire sur les immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P20

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°20

Quelle est la plus-value d'un service public en matière de protection patrimoniale ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P21

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°21

Le recours contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P22

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°22

Les instances : Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA), Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS).

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P23

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°23

Les outils de protection du paysage.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P24

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°24

Paysages et labels.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P25

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°25

Quels « labels » le ministère de la culture utilise-t-il pour mettre en valeur et faire connaître certaines catégories de patrimoine ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P26

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°26

Le patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P27

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°27

Les immeubles et les objets protégés au titre des monuments historiques.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P28

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°28

Le "plan sécurité" des cathédrales.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P29

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°29

Quels sont les impacts de la loi ELAN en matière patrimoniale ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P30

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°30

Que savez-vous de la loi Climat-résilience ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P31

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°31

Archéologie programmée et archéologie préventive.

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P32

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°32

Quelles différences faites-vous entre services déconcentrés, établissements publics et services à compétence nationale ?

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'ingénieur des services culturels et du patrimoine, spécialité patrimoine, session 2022

Épreuve orale d'admission n°2 : droit public

22-MC-ISCP-DROIT-PUB-ORAL-P33

Interrogation sur un sujet de droit public.

La durée de l'épreuve est de 40 minutes décomposées en :

- Préparation : 20 minutes
- Interrogation : 20 minutes (10 min d'exposé du candidat sur le sujet & 10 min de conversation avec jury)

Note éliminatoire : inférieure ou égale 5/20.

Coefficient : 3

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

SUJET N°33

Quelles sont les missions d'une direction régionale des affaires culturelles ?